



ORCHESTRAS | CANADA
ORCHESTRES

Mémoire présenté au
Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences,
du développement social et de la condition des personnes handicapées
sur le programme Emplois d'été Canada
Octobre 2023

Katherine Carleton, C.M.
Directrice générale, Orchestres Canada

398, rue McDonnell, pièce 4
Peterborough (Ontario)
K9H 2X4

Katherine@oc.ca
705-243-6640

Nous vous écrivons pour vous faire part du point de vue des orchestres canadiens sur le programme de subventions d'Emplois d'été Canada, dans le cadre de la consultation actuelle du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Orchestres Canada (OC) est l'association nationale représentant les orchestres canadiens, qui forment un réseau de 142 organismes caritatifs indépendants unis par leur engagement envers la musique et leurs communautés. Les membres d'OC vont des orchestres professionnels de renommée internationale aux ensembles communautaires et de jeunes dirigés par des bénévoles.

Nos orchestres membres, qu'ils soient petits ou grands, contribuent à la qualité de vie partout au Canada. Ils rassemblent les gens pour des expériences communes en personne et en ligne, créent des emplois¹, célèbrent l'innovation canadienne, et ils favorisent et symbolisent des réalisations collectives. En outre, les orchestres sont des piliers de l'infrastructure artistique et culturelle du Canada et des moteurs de l'économie des arts, et leur incidence économique directe se chiffre à 58,9 milliards de dollars, soit 2,8 % du produit intérieur en 2017².

Voici notre évaluation du programme Emplois d'été Canada :

- Nos orchestres membres et nous-mêmes avons eu recours au programme pour créer de nombreuses possibilités de travail à court terme pour les jeunes.
- Les formulaires de candidature sont disponibles dans plusieurs formats différents, ce qui est utile, et les documents d'appui fournis sont instructifs.
- Les communications relatives à la disponibilité des fonds sont traitées de manière proactive par les agents de programme.
- La prise en compte particulière des organismes sans but lucratif, sous la forme d'un remboursement à 100 % du salaire minimum provincial ou territorial et des charges sociales de l'employeur, est appréciée.
- L'avis sur le statut des candidatures a été envoyé en temps opportun, en particulier en 2022 et en 2023. Il s'agit d'un progrès significatif, car des avis tardifs ont été signalés dans le passé.
- En tant que secteur, nous avons eu l'occasion de travailler avec de jeunes gens brillants et perspicaces grâce au programme de subventions d'Emplois d'été Canada, et nous en sommes collectivement reconnaissants.

¹ <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/05/faits-saillants-sur-les-arts-tires-des-donnees-cadac-47-orchestres-symphoniques>, p. 7-9.

² <https://hillstrategies.com/2019/06/19/estimations-des-retombees-economiques-directes-de-la-culture-au-canada-en-2017/?lang=fr>

Recommandations pour l'amélioration du programme

Davantage de flexibilité dans les dates de début et de fin

En 2023, les emplois d'été financés par le programme Emplois d'été Canada pouvaient commencer dès le 24 avril et aller jusqu'au 24 juillet; toutes les périodes d'emploi devaient avoir pris fin au plus tard le 2 septembre. Ces dates constituent un problème.

Bien que le concept d'« emploi d'été » soit associé à une certaine histoire et une certaine résonance, il n'est peut-être plus aussi pertinent à une époque où les étudiants peuvent aller à l'école toute l'année, ou dans laquelle les jeunes travailleurs peuvent être à la recherche d'un emploi intéressant à presque n'importe quel moment de l'année. En outre, nos orchestres membres concentrent généralement leurs représentations publiques de septembre à mai, ce qui signifie que les emplois subventionnés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada qu'ils créent le sont très probablement pendant la basse saison des orchestres. Bien qu'il y ait *toujours* beaucoup de travail à faire en coulisses, les contraintes de calendrier du programme Emplois d'été Canada limitent inutilement les types de postes que les orchestres peuvent créer. Il existe certainement d'autres solutions; une flexibilité accrue autour des dates de début et de fin de l'emploi (comme c'était le cas au plus fort de la pandémie) aiderait les travailleurs et les employeurs.

Harmonisation avec d'autres programmes d'avancement professionnel et de création d'emplois

Le gouvernement du Canada propose un éventail de programmes destinés à aider les employeurs à créer et à maintenir des emplois intéressants et des possibilités de formation. En effet, les services d'orientation tels que l'Outil de recherche d'aide aux entreprises (https://innovation.ised-isde.canada.ca/s/list-liste?language=fr_CA&token=a0B0b00000OGBp5EAH) sont d'une valeur inestimable pour les employeurs canadiens, quel que soit leur secteur d'activité.

Cependant, la diversité même des programmes d'aide à l'emploi disponibles soulève des questions évidentes. Existe-t-il, ou peut-il exister, des liens conçus et délibérés entre Emplois d'été Canada et d'autres programmes d'aide à l'emploi, afin de garantir qu'une expérience réussie dans le cadre d'Emplois d'été Canada puisse déboucher sur un emploi significatif à temps plein, quel que soit le secteur d'activité? Le plein potentiel du programme Emplois d'été Canada est-il reconnu, dans un contexte où nous — le gouvernement et les employeurs — travaillons collectivement pour répondre aux besoins émergents du marché du travail, pour la création d'emplois significatifs sur les plans social et économique, et pour soutenir l'évolution des carrières du XXI^e siècle? À lui seul, le programme ne peut résoudre les problèmes de main-d'œuvre du Canada, mais nous pensons que, grâce à sa popularité et à sa grande utilité, il pourrait faire partie de la solution que nous recherchons collectivement.

Nous vous souhaitons bonne chance dans vos délibérations.